

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois de février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry CONVERT, Maire.

Présents :

M. Thierry CONVERT, maire,

M. Michel MAZE, 1^{er} adjoint,

Mme Nathalie SYROVATSKY, 2^{ème} adjointe,

M. Jean-Philippe BLECH, Mme Catherine BERTHELIN, Mme Laurence L'HERMETTE, Mme Mélanie FLACHER, M. Terry BELLITO, M. Christian COURTIER, M. Marc-Antoine FLORELLI, M. Alexandre RICHARD, conseillers municipaux délégués

Membres présents : 11

Membres absents excusés : 3

M. Hervé GUIGNIER conseiller municipal délégué, qui donne procuration à M. Alexandre RICHARD conseiller municipal délégué

Mme Valérie PIGASSE conseillère municipale déléguée, qui donne procuration à Mme Mélanie FLACHER, conseillère municipale déléguée

Mme Fanny DUCLOT conseillère municipale déléguée, qui donne procuration à Mme Nathalie SYROVATSKY, 2^{ème} adjointe

Membre absent non excusé : 1

M. Baptiste BROSSARD-KIMMEL

Secrétaire de séance : Alexandre RICHARD

I - Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu du 9 décembre 2022.

Aucune observation n'étant émise, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

II - Délibérations

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter 1 délibération :

- renouvellement de la convention à passer avec le SIAEP/SYMIPERR concernant la mise à disposition des locaux de la salle des fêtes et prélèvement des frais d'électricité.

Droit de voirie : actualisation des tarifs

Madame Nathalie SYROVATSKY maire-adjoint responsable des finances fait part à l'assemblée qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des droits de voirie accordés aux camions ambulants installés tout le long de l'année Place Maurice Hude.

Montant 2016 : 161,10 €

Montant 2017 : 170 €

Montant 2020 : 170 €

Montant 2023 proposé : 180 €

Madame Nathalie SYROVATSKY précise que ces nouveaux montants sont pris pour une durée de trois ans.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE FIXER les nouveaux tarifs des droits de voirie accordés aux camions ambulants installés tout le long de l'année Place Maurice Hude.

Montant 2023 voté : 180 €

DE PRECISER que cette actualisation est programmée pour une durée de trois ans (2023-2024-2025)

Demande de subvention auprès du département

VRD (Voirie et réseaux divers)

Vu le programme 2020-2022 d'aide aux communes de moins et structures intercommunales concernant la subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD) qui est prorogé.

Vu les subventions déjà accordées pour les différents projets de la commune

Vu le solde de subventions encore disponible pour la commune

Monsieur Maze précise qu'il y a lieu de demander cette subvention pour la VRD « projet nouvelle mairie ». Ces travaux consistent en l'aménagement du parking et de ses abords.

Un estimatif des travaux a été effectué par notre maître d'œuvre JSI.

Le montant de demande de la subvention s'élève, pour ce projet à 124 789,50 € HT subventionnable à 70 % soit 87 352,65 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Maze, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DECIDE de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers (VRD) 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales pour la réalisation de travaux VRD pour le projet « nouvelle mairie » en matière de voirie et d'aménagement.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, pour le projet VRD « nouvelle mairie »

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge

PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget de la commune, en section d'investissement - article 2151 - opération 24

S'ENGAGE à ne commencer les travaux qu'après notification de l'arrêté du Conseil Départemental approuvant la présente opération

Présentation et vote des tarifs publics applicables en 2023

Mme Nathalie Syrovatsky, maire-adjointe, fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de voter pour l'exercice budgétaire 2023 les tarifs publics.

TARIFS PUBLICS APPLICABLES		
Locations de la salle polyvalente		
	2022 Effet au 1 ^{er} janvier 2022	2023 Effet au 1 ^{er} mars 2023
Associations locales 1 fois par an,	gratuit	gratuit
Associations locales 2 ^{ème} fois	450 €	300 €
Extérieurs résidents, Rambouillet Territoires uniquement, grande salle week-end	1 300 €	1 100 €
Résidents Pugnéens, grande salle week-end	650 €	600 €
Personnel communal, grande salle week-end	450 €	400 €
Caution d'utilisation, grande salle	3 000 €	3 000 €
Caution ménage utilisation, grande salle	250 €	250 €
Caution remise de clés pour la grande salle (association)	100 €	100 €
Brocante du 14 juillet		
	Année précédente	2023 Effet au 1 ^{er} mars 2023
Emplacement (4m) brocante Pugnéen	5 €	6 €
Emplacement (4m) brocante habitant de la CART	10 €	12 €
Emplacement brocante (3x8m) Professionnel	50 €	55 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Syrovatsky, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE VOTER les tarifs publics applicables sur l'exercice budgétaire 2023 tels que présentés pour l'ensemble des services communaux.

Renouvellement de la convention à passer avec le SIAEP et le SYMIPERR concernant la mise à disposition des locaux de la salle des fêtes et prélèvement des frais d'électricité

Monsieur le Maire fait part qu'il y a lieu de reconduire, avec le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable), la convention de mise à disposition des locaux (au 1^{er} étage) de la salle des fêtes et le prélèvement des frais d'électricité, qui est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Le loyer s'élève, jusqu'à présent, à 1 050 €/an. Ces locaux sont utilisés par 2 entités : SIAEP et SYMIPERR.

Le paiement concernant les frais d'électricité s'effectue sur les dépenses réelles après le relevé des compteurs au cours du mois de janvier de l'année N+1.

M. Convert, propose que le loyer se compose comme suit :

- SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) : 100 €/mensuel soit 1 200 €/annuel
- SYMIPERR (Syndicat Mixte de Production Potable de la Région de Rambouillet) : 100 €/mensuel soit 1 200 €/annuel

Cette somme sera payée annuellement en début d'année.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Convert, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'APPROUVER les termes de la présente convention à passer avec le SIAEP et SYMIPERR pour la mise à disposition des locaux de la Salle des Fêtes et prélèvement des frais d'électricité.

D'AUTORISER M. le maire à signer la présente convention pour une durée de trois ans, avec effet au 1^{er} janvier 2023.

III/ Urbanisme

Annexe des PC et DIA lue par M. le maire.

Réunion d'urbanisme : les principaux RDV concernent des promoteurs ou des Pugnénéens qui souhaitent diviser leurs parcelles.

IV/ Informations du maire

Cimetière : Début d'une campagne de reprise de concession. Durée de 2 ans pour faire les démarches de reprises. La reprise des concessions devra être prévue au budget dans 2 ans.

Prieuré des Moulineaux : Point sur l'avancement des travaux. L'échafaudage est installé avec un toit parapluie qui protégera la voûte quand la toiture sera démontée, en février. La charpente va être datée et remplacée. Une réunion de chantier est prévue le mardi 7 février à 14h, sur place. 2 articles sont parus dans l'Echo et les Nouvelles, initiés par la vice-présidente de l'association « Sauvons les Moulineaux ».

Fonds vert : Un dépôt de demande de subvention « rénovation thermique » est en cours. Cela concerne la rénovation des locaux administratifs route de la Butte du Moulin. Une économie énergétique de 89 % est à noter entre l'avant et l'après projet de rénovation : isolation (murs, sols, toits), remplacement des ouvrants, pompe à chaleur double flux.

V/ Informations des élus

M. Maze :

Personnel communal :

Dossiers déposés auprès du CIG pour avis du Comité Social Territorial (CST). Prochaine assemblée le 28 février 2023. Présentation lors du prochain conseil municipal.

Ligne directive de gestion : document qui permet la promotion interne des agents

RIFSEEP : projet de délibération suite à une mise à jour de l'ancienne délibération (2017)

Fixation des taux de promotion : projet de délibération suite à une mise à jour de l'ancienne délibération (2016)

Projet en cours de la rédaction d'un règlement intérieur concernant le personnel communal

Nouvelle mairie : les locaux ont été nettoyés et vidés. Une société de déménagement a été consultée pour transporter le mobilier (60m³) vers les anciens services techniques.

Voirie : des devis sont en cours pour finaliser les travaux des trottoirs de la route d'Epernon et de Gazeran. Étude en cours pour le remplacement des rondins (soutien de bord de route) de la route de Saint-Léger. Proposition d'une réunion de la commission voirie/bâtiment pour traiter de ces sujets.

Les bancs de la Place Maurice Hude vont être installés.

Bâtiment : la peinture des vestiaires du stade a été refaite.

Mme Syrovatsky :

Finances : une réunion de la commission finance est prévue le 9 mars à 18h

SICTOM : un rendez-vous est prévu pour la visite du centre de tri à Ouarville, pour les enfants de l'école

M. Bellito :

Club de foot : 20 enfants, de 6 à 10 ans, sont inscrits au club foot

Installation de différents éléments à venir : poubelle et bancs au Citystade - table de ping-pong et tables de pique-nique à côté de l'air de jeux - bancs de touche au stade

Des jeux thermocollés vont être installés à l'école

M. Blech :

Déchets verts : le groupe de travail mixte élus / habitants a tenu sa 7^{ème} réunion de travail le 19 janvier 2023 et a finalisé une proposition qui sera présentée aux élus lors d'une prochaine commission dont la date reste à fixer.

Fusion des syndicats de rivières SM3R et SMVA : le projet de statuts du syndicat fusionné (Syndicat Mixte de la Drouette, de la Voise et de ses Affluents - SMDVA) est finalisé et sera proposé au vote lors du prochain conseil syndical du SM3R le 14 février prochain.

Arrêté municipal pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) : réunion le 13 février prochain avec le Lieutenant Fabre et deux préventionnistes à la caserne des pompiers de Saint-Léger-en-Yvelines pour initialiser le document. Recenser les habitations et contraintes des hydrants.

Permanence Conseil énergie : des rendez-vous ont été pris (par des Pugnénéens) le samedi 11 février 2023 dans la salle du conseil. Cette permanence est initiée par la CART.

Mme L'Hermette :

Galette des Rois : le rendez-vous annuel de la galette des Rois s'est bien passé. Plus de 60 personnes étaient présentes.

Korian : l'établissement Korian de Clairefontaine a pour projet d'ouvrir un accueil de jour itinérant. Un recensement des personnes intéressées a été réalisé.

Récrés de Poigny : Une pugnéenne propose de relancer « les récrés de Poigny », initialement organisée les mardis après-midi tous les 15 jours. C'est un rendez-vous, ouvert à tous, où l'on peut jouer, discuter, se rencontrer, ...

Mme Flacher :

Restauration scolaire : un suivi de l'exécution du contrat d'Yvelines Restauration est mis en place avec la mise en place de fiche de suivi pour le déjeuner ainsi que le goûter. Une proposition de réunion avec YR a été demandée afin de bien souligner les propositions faites dans l'appel d'offre.

Le composteur : le conseil départemental d'Eure et Loire doit venir fin mars pour voir l'utilisation du composteur. Des élus des Essarts le Roi sont déjà venus en janvier pour voir son fonctionnement. La commune est une référence pour l'utilisation de ce composteur.

La communication du centre de loisirs : une mise à jour, régulière, du site internet est mis en place par l'équipe d'animateurs afin de mettre en valeur les activités proposées aux enfants.

Journal : l'impression du journal est prévue la semaine prochaine et la distribution d'ici 3 semaines. Ce journal comprend une partie bilan de mi-mandat.

M. Florelli :

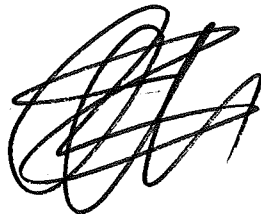
Salle des fêtes : une consommation électrique importante est toujours constatée. Un réglage des heures de chauffage heures creuses/heures pleines est déjà mis en place. 2 systèmes de chauffage sont possibles : par le sol et par le plafond. Concernant le sol, la mise en chauffe dure 72h pour pouvoir être efficace. Mais celui-ci est très consommateur d'énergie car il est installé depuis de nombreuses années. Un test de plusieurs jours va être effectué afin d'observer sa consommation réelle et son réel intérêt tant qu'à la capacité de son réglage de chauffe. Concernant le plafond cela est rapide et facilement réglable. Il faudrait arriver à combiner le chauffage par le sol et les panneaux rayonnants du plafond. Etude en cours avec notre électricien.

Le prochain conseil municipal est prévu le 1^{er} avril à 9h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations.

M. Thierry CONVERT, Maire.



M. Alexandre RICHARD, conseiller municipal
délégué, secrétaire de séance

